

TABLE DES MATIÈRES

1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE2
2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE2
 2.1 Composantes physiques2
 2.2 Composantes biologiques2
3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN.....6
 3.1 Situation géographique et contexte régional.....6
 3.2 Accessibilité et équipement d'accueil existant6
 3.3 Utilisation du territoire7
 3.4 Tenure des terres.....8
 3.5 Affectation du territoire8
 3.6 Gestionnaires du site10
4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE10
5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION10
6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES11
7.0 Lignes directrices d'un développement durable12
 7.1 Vocation et orientations de développement durable12
 7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site12
8.0 RÉFÉRENCES.....14

L'île du Grand Saint-Augustin (figure 13.1) pourrait être un site de nidification du Guillemot à miroir (Gauthier et Aubry 1995; Mousseau et Armellin 1996). Dans le secteur de l'estuaire maritime, la nidification de cette espèce n'a été confirmée qu'à un seul endroit jusqu'à maintenant, en l'occurrence sur l'île Laval (Gauthier et Aubry 1995). Selon Jean-Louis Frenette, Cégep de Baie-Comeau (comm. pers.), sa présence aurait été remarquée depuis quelques années quoique aucun nid n'ait été aperçu. En août 1999, il a été possible d'apercevoir deux adultes et un individu immature dans le secteur de la Grande anse Saint-Augustin. Le rivage rocheux du secteur pourrait présenter des caractéristiques favorables à la nidification de l'espèce, particulièrement les rives rocheuses abruptes à l'ouest de l'anse. Les Guillemots à miroir nicheraient dans les cavités rocheuses des falaises inaccessibles aux prédateurs (Cairns 1995).

De plus, l'île constitue un site de nidification pour le Grand héron. À l'été 1999, six nids y ont été répertoriés (D.Dorais, FAPAQ comm. pers.). Cette île présente un couvert végétal dense, favorable à la nidification de cette espèce (sapinière à bouleau blanc). À noter qu'il faut un minimum de 5 nids pour que le FAPAQ accorde un statut d'habitat faunique à une héronnière (R.R.Q., C. C-61.1, r. 0.1.5, art. 1, par. 9). Par ailleurs, sur cette même île, un nid de rapace était également présent, très probablement un nid de Balbuzard pêcheur en raison de son observation régulière dans le secteur.

Mentionnons aussi que le secteur est reconnu en tant qu'aire de concentration des oiseaux migrateurs. Lors de la migration automnale de 1991, on y a noté la présence de Canards noirs, d'Eiders à duvet et de Grands harles. Au printemps 1992, on a pu y observer la présence de près d'une centaine de Macreuses à front blanc et d'une quarantaine de Macreuses noires, accompagnées de Canards noirs, d'Eiders à duvet, de Bernaches cravants, de Grands harles et de Harles huppés (Brault et *al.* 1998). Le Pluvier à collier visiterait également le site lors des migrations (Frenette 1999). Les Canards noirs y seraient l'espèce d'anatidés la plus abondante (Frenette 1999). En août 1999, il a été possible d'y observer environ 25 Canards noirs, accompagnés de deux Canards colverts femelles. Le Canard noir nicherait dans le secteur (Boisseau 1998; Gauthier et Aubry 1995).

Richesse de la faune marine

Le rivage côtier du secteur de Pointe-des-Monts est sous l'influence d'une zone de remontée d'eau froide qui concentre et enrichit les eaux de surface en nutriments le long du littoral (Boisseau 1998). La présence constante de cette eau salée riche en nutriments parmi les blocs glaciels, même à marée basse, favorise la colonisation de l'endroit par une faune marine diversifiée, principalement dans le secteur ouest de l'anse.

La diversité d'invertébrés marins y est ainsi très importante, (tableau 13.1). Les algues, tels le Fucus vésiculeux, l'Ascophylle noueuse et le Fucus bifide, accrochées sur les nombreux blocs glaciels offrent un habitat propice pour de nombreuses espèces de petits bivalves marins. À marée basse, il est possible d'observer, dans les cuvettes intertidales entre les blocs glaciels, des Concombres de mer et des anémones, qui ne sont que rarement observés à une si faible profondeur. Ces taxons colonisent normalement l'étage infralittoral et ne peuvent être observés que lors de plongées sous-marines.

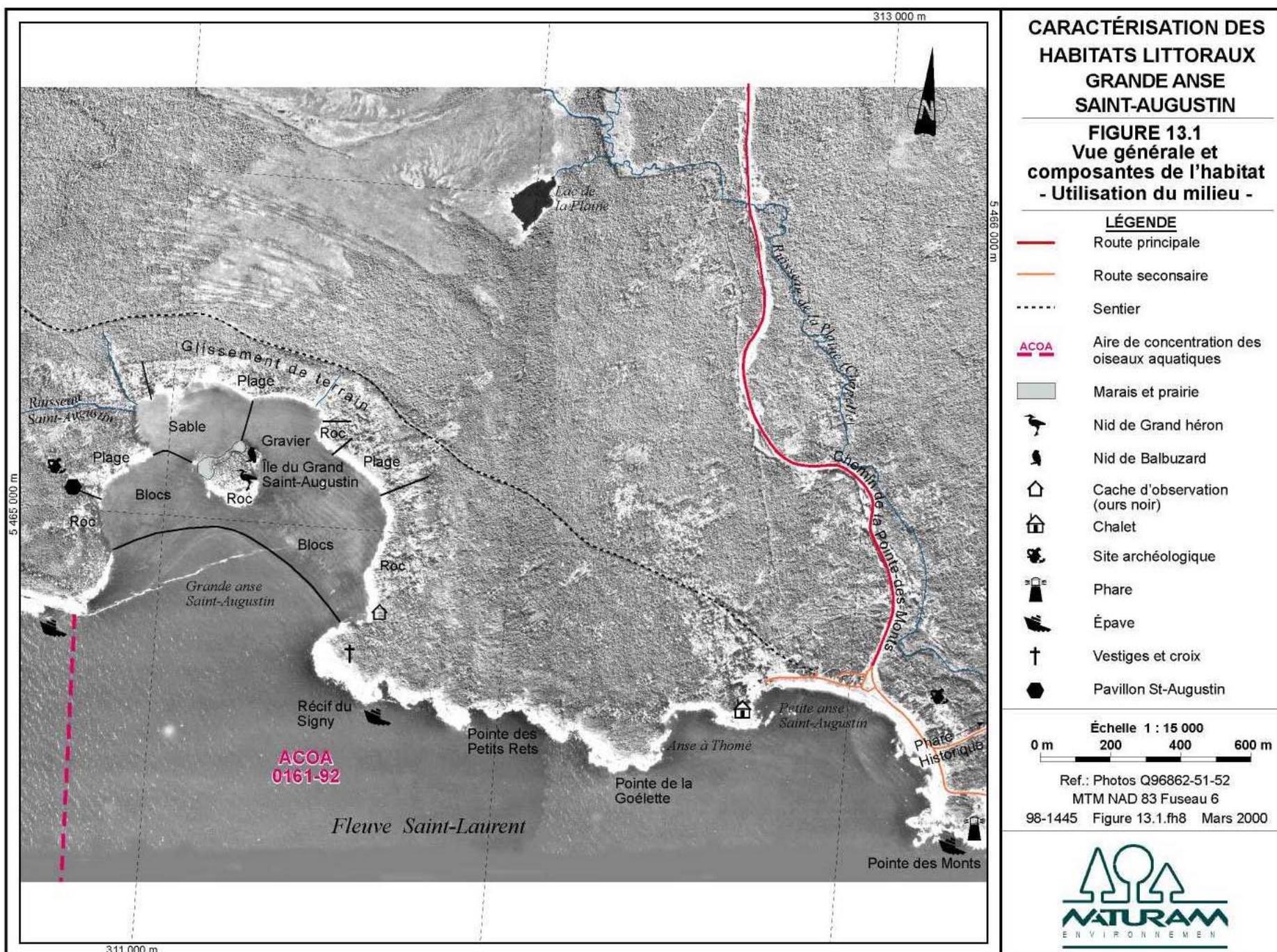


Tableau 13.1. Invertébrés marins observés dans la Grande Anse Saint-Augustin en 1999

Nom commun	Nom latin
Mollusques	
Macome balthique	<i>Macoma balthica</i>
Mesodesme arctique	<i>Mesodesma arctatum</i>
Moule bleue	<i>Mytilus edulis</i>
Mye commune	<i>Mya arenaria</i>
Littorine d'Europe	<i>Littorina littorea</i>
Littorine rugueuse du Nord	<i>Littorina saxatilis</i>
Patelle	<i>Acmea testudinalis</i>
Pourpre de l'Atlantique	<i>Nucella lapillus</i>
Autres invertébrés aquatiques	
Anémone	<i>Anthozoa sp.</i>
Balane	<i>Balanus sp.</i>
Concombre de mer	<i>Cucumaria frondosa</i>
Gammaré	<i>Gammarus sp.</i>
Mysis	<i>Mysis sp.</i>
Néréis	<i>Nereis sp.</i>

Le site présenterait aussi un intérêt au niveau de la faune ichtyenne. Le secteur serait un site de fraie du Hareng atlantique (Boisseau 1998). De plus, on y retrouverait tout au moins la présence de plusieurs autres espèces de poissons de pêche sportive (maquereau, omble anadrome, morue, etc.). La Grande anse Saint-Augustin accueille aussi une bonne quantité d'Épinoches à trois épines selon l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999.

Notons aussi que le secteur de Pointe-des-Monts est fréquenté par le Rorqual à bosse, qu'il est possible d'observer au printemps à partir de la côte. Selon M. Viateur Chassé (comm. pers.), qui a effectué durant plusieurs années des croisières aux baleines dans le secteur, il serait également possible d'y observer le Petit rorqual, le Rorqual commun, le Rorqual bleu, et parfois le Dauphin à flancs blancs. De plus, des Phoques gris fréquentent régulièrement le secteur de la Grande anse Saint-Augustin (Frenette 1999; Viateur Chassé, résident, comm. pers.). D'ailleurs, lors d'une visite à l'été 1999, deux Phoques gris ont été aperçus près de l'anse.

Diversité biologique terrestre

L'endroit présente une bonne diversité végétale bien qu'aucune espèce végétale rare ou menacée n'ait pu être identifiée. Plus de 59 taxons y ont été recensés lors d'un inventaire sommaire à l'été 1999. L'anse est bordée à l'est et à l'ouest par une sapinière à bouleau blanc et au nord par une prairie acide. Située sur un talus, la prairie acide renferme notamment une colonie assez importante de Platanthère dilatée, une espèce d'orchidée typique des milieux acides. Sur le littoral on retrouve les espèces représentatives des rivages maritimes de l'estuaire, tels l'Élyme des sables, l'Iris à pétales aigus, la Smilacine étoilée maritime, le Plantain maritime et la Camarine noire. L'île du Grand Saint-Augustin, quant à elle, est constituée principalement d'une sapinière à bouleau blanc bordée d'un rivage rocheux à sablonneux, à l'exception de son anse nord-ouest, où l'on trouve en plus une mince bande de marais constituée de Spartine alterniflore et de Glaux maritime.

De plus, tout autour de l'anse, il est possible d'observer de nombreuses espèces de mammifères. L'Écureuil roux, le Porc-Épic, le Grand polatouche et les micromammifères y seraient en effet très abondants. On y retrouve également l'Hermine, la Loutre, la Martre d'Amérique, l'Ours noir, ainsi que l'Orignal, le Lynx du Canada et le Renard roux, quoique ces derniers y seraient peu abondants (Frenette 1999)

La Grande anse Saint-Augustin est colonisée par une population d'escargots terrestres rayés jaune et brun, de l'espèce *Cepaea hortensis*. Cette espèce présente un intérêt tout particulier par sa distribution discontinue le long du fleuve Saint-Laurent et par sa faible abondance relative à l'échelle de la province. On les retrouverait en population isolée le long du golfe du Saint-Laurent et près de la ville de Québec. Ces escargots seraient parmi les plus grosses espèces indigènes présentes au Québec, quoique certains auteurs suggèrent qu'ils ont pu être introduits d'Europe par les Vikings (Grimm 1996; Burch 1962). Lors de la visite du site en 1999, il a ainsi été possible de trouver deux individus au travers des graminées de la prairie acide sur la bordure nord de l'anse.

3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

3.1 Situation géographique et contexte régional

Situation géographique

La municipalité de Baie-Trinité compte environ 650 habitants et s'étend sur une très longue bande riveraine du littoral marin. Outre quelques chalets, camps et résidences secondaires, le secteur de la Grande anse Saint-Augustin est relativement isolé. Ainsi, il se trouve à environ une douzaine de kilomètres du cœur du village de Baie-Trinité.

La localité la plus rapprochée est celle de Godbout située à près de 20 km plus à l'ouest. Entre Godbout et Baie-Trinité, la route 138 s'éloigne du fleuve Saint-Laurent et passe dans un milieu essentiellement forestier. Cette route n'offre ainsi aucune percée visuelle sur cette étendue d'eau.

Contexte régional

Dans la région de Baie-Trinité, les attractions touristiques sont peu développées. Celles-ci comptent essentiellement le site historique du Phare de Pointe-des-Monts et la rivière à saumon (rivière de la Trinité) avec ses pêcheurs sportifs et sa passe migratoire. Outre le Saumon atlantique, l'Omble de fontaine anadrome attire également plusieurs pêcheurs vers cette rivière. Bien que les pôles majeurs d'attraction touristique de la Côte-Nord (Tadoussac, Baie-Comeau, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre) soient relativement éloignés, le phare et la rivière constituent néanmoins d'importants attraits touristiques pour le secteur (milliers de visiteurs).

3.2 Accessibilité et équipement d'accueil existant

Il est possible d'accéder au secteur de Pointe-des-Monts en véhicule motorisé (automobile, camion, motocyclette), à partir de la route provinciale 138. D'une longueur d'environ 6 km, le chemin de la Pointe-des-Monts est recouvert d'un pavage d'asphalte et est accessible durant la majeure partie de l'année (non entretenu en hiver). Vers l'est, un chemin secondaire asphalté, d'une longueur de plus de 1,5 km, mène au Phare historique de Pointe-des-Monts, à proximité duquel on retrouve une aire de quelques stationnements. Vers l'ouest, l'accessibilité au site de la Grande anse Saint-Augustin se fait à pied, en longeant le littoral rocheux sur une distance d'un peu plus de 1,5 km

jusqu'à la rive est de l'anse. Cet accès peut se qualifier de facile à intermédiaire par endroits en raison soit de pentes fortes ou encore des irrégularités des affleurements rocheux littoraux. Les touristes ou résidents peuvent ainsi accéder au site en tout temps, sauf lors des grandes marées de vives-eaux. Il faut prévoir au moins 2 heures de marche et donc 4 heures pour un aller-retour jusqu'à la rive est de l'anse. Un ancien sentier servant au transport des messages (télégraphes et courriers) et des denrées entre le village de Godbout et le phare de Pointe-des-Monts a été aménagé en 1890 (Sentier du Cométique). Situé au sommet du versant nord de la Grande anse Saint-Augustin, ce sentier serait encore utilisé de façon informelle. Cependant, celui-ci serait peu entretenu et donc assez difficile d'accès.

L'accès à l'Île du Grand Saint-Augustin peut facilement se faire à marée basse. Toutefois, il subsiste dans l'anse une couche d'eau salée de quelques centimètres lors de la plupart des basses marées. Comme la marée monte rapidement, il importe de connaître adéquatement les heures de marée afin d'éviter les mauvaises surprises.

Il est également possible d'accéder à la Grande anse Saint-Augustin en embarcation. Il faut alors accoster à la pointe est de l'anse afin d'éviter la barre de blocs glaciels qui bloque son entrée. Cependant, en raison de sa localisation à la confluence de l'estuaire maritime avec le golfe, le secteur de Pointe-des-Monts est souvent soumis à de forts vents et courants marins. Aussi, il devient difficile, voire impossible, d'accoster dans le secteur de l'anse lors des journées de forts vents d'ouest, vents se manifestant souvent de façon subite. À cet effet, le Gîte du phare de Pointe-des-Monts possède quelques embarcations et effectue des sorties en mer dans le secteur. Il existe près de l'ancien phare une rampe de mise à l'eau privée, que les touristes et plaisanciers peuvent utiliser, moyennant un coût de 3 \$, afin de descendre leur embarcation. Notons que cette rampe n'est pas accessible à marée basse. Somme toute, le site présente actuellement de sérieuses contraintes du point de vue de l'accessibilité.

3.3 Utilisation du territoire

Par le passé, le site de la Grande anse Saint-Augustin a fait l'objet d'une occupation autochtone. On note la présence dans le secteur d'au moins 3 sites archéologiques répertoriés au schéma d'aménagement de la MRC de Manicouagan, dont deux sont situés sur la rive ouest de la Grande anse Saint-Augustin et un autre le long du chemin principal, à proximité du nouveau phare. Des vestiges d'occupation humaine (ancien bâtiment) et une croix sont également présents sur la pointe est de l'anse. D'autre part, tel que mentionné ci-haut, on retrouve aussi plusieurs épaves de bateaux le long de la côte, dont un des navires de la flotte de l'amiral Walker. Ce dernier a fait l'objet d'intenses fouilles archéologiques subaquatiques, qui ont défrayé les manchettes régionales et nationales durant un certain temps. Par ailleurs, rappelons que l'anse est longée par l'ancien sentier du Cométique. Ce sentier, dont l'emprise est encore nettement visible sur le terrain, a été considéré sérieusement pour la sélection d'un tracé pour le futur « Corridor vert » (piste cyclable Trans-Québec).

La Grande anse Saint-Augustin ne fait l'objet que de visites occasionnelles étant donné son accès relativement assez difficile. De plus, les plaisanciers qui naviguent dans le secteur n'y accostent que rarement, les nombreuses épaves de navires témoignant du risque que représentent les écueils et les falaises rocheuses. En outre, on y pratiquerait la chasse aux canards à l'automne, ainsi que la trappe d'animaux à fourrure en hiver. Le Gîte du Phare de Pointe-des-Monts y amène parfois sa clientèle touristique. À cet effet,

celui-ci a aménagé deux bâtiments près de la Grande anse Saint-Augustin, à savoir une petite cache servant à observer les ours noirs ainsi que le Pavillon Saint-Augustin.

On doit également mentionner la réalisation d'activités de pêche dans le secteur. Le « Gîte du Phare de Pointe-des-Monts » offre ainsi aux touristes des activités de pêche récréative en mer et quelques résidents y pratiqueraient une pêche artisanale. De plus, certaines personnes effectueraient une récolte artisanale du homard à marée basse dans la Grande anse Saint-Augustin (M. Detot, résident, comm. pers.). Le secteur de Pointe-des-Monts constitue un des rares endroits de l'estuaire maritime où l'on enregistre des débarquements sporadiques de homards (Statistiques de Pêches et Océans Canada).

Par ailleurs, le Gîte du Phare de Pointe-des-Monts offre des services d'excursion en mer pour l'observation des mammifères marins (baleines et phoques), la visite des sites de naufrages, la plongée sous-marine, les safaris-photos, la cueillette de mollusques, etc. Ses services incluent également l'hébergement et la restauration sur le site du phare historique, qui est un monument historique classé et un musée patrimonial. Outre les activités associées à la présence de cet intervenant touristique, notons que de nombreux visiteurs régionaux fréquentent le milieu terrestre situé de chaque côté du chemin de la Pointe-des-Monts ainsi que le pourtour de la Grande anse Saint-Augustin en raison de l'abondance des petits fruits sauvages, en particulier le bleuet.

3.4 Tenure des terres

Les terres entourant la Grande anse Saint-Augustin sont majoritairement privées et une bonne partie du territoire appartient au Gîte du Phare de Pointe-des-Monts (figure 13.2). La tenure des lots est présentée au tableau 13.2.

Tableau 13.2. Tenure des terres du secteur de la Grande anse Saint-Augustin

N ^{o1}	N ^o de lot	Propriétaire	Superficie (m ²)
1	Lot 9	Denis Brousseau	3157
2	Lots 5/6/7/8/P Blocs J-P/D/C	Gîte du Phare de Pointe-des-Monts (Jean-Louis Frenette prop.)	2 456 651 (245,7 ha)
3	Bloc J-P	Jean-Pierre Caron	93 078
4	Non cadastré	MRN (Terres)	Non déterminée

¹ Les chiffres de la première colonne correspondent au numéro de lot identifié à la figure 13.2.

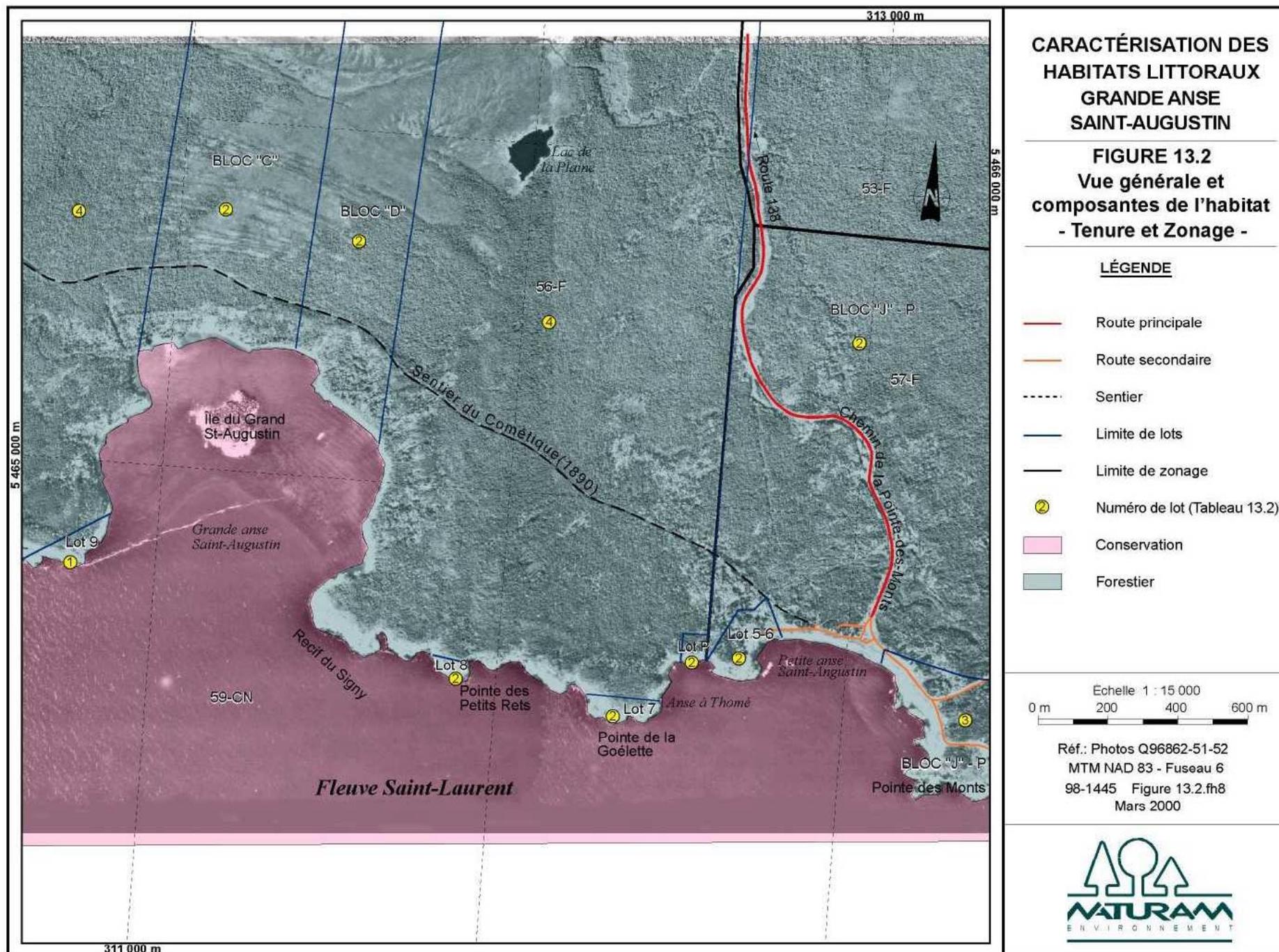
3.5 Affectation du territoire

Zonage municipal

L'ensemble du territoire marin de ce secteur, ainsi que l'île de Grand Saint-Augustin, possèdent une affectation de « conservation » attribuée par la municipalité de Baie-Trinité. Le secteur terrestre de ce territoire a pour sa part reçu une affectation « forestière ».

Statut actuel du site

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le secteur est reconnu comme habitat faunique en tant qu'aire de concentration des oiseaux aquatiques



(ACOA 0161-92). De plus, l'île du Grand Saint-Augustin devrait obtenir sous peu le statut de héronnière, reconnu en tant qu'habitat faunique en vertu de cette même loi (Daniel Dorais, FAPAQ, comm. pers.). Ce statut implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

3.6 Gestionnaires du site

Jusqu'à présent, les activités pouvant se dérouler dans l'anse Saint-Augustin se trouvent sous la juridiction exclusive des autorités gouvernementales fédérales et provinciales, notamment en vertu de la Loi fédérale sur les pêches, de la Loi fédérale sur les oiseaux migrateurs et de la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Les activités qui s'y déroulent sont donc principalement gérées par des organismes gouvernementaux tels que Pêches et Océans Canada, le Service canadien de la Faune et la Société Faune et Parcs Québec. Bien qu'ils pratiquent certaines activités dans le secteur (protection, inventaire faunique, etc.), ces organismes n'ont aucun projet particulier de conservation ou de mise en valeur du site.

Dans le secteur, le Gîte du Phare de Pointe-des-Monts démontre un intérêt pour la conservation et la mise en valeur des habitats littoraux marins. Cet organisme n'a toutefois jamais présenté d'orientations concrètes de développement pour l'anse Saint-Augustin ou les terrains environnants.

4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique relative de la Grande anse Saint-Augustin pourrait se qualifier de moyenne à élevée. Ce site mériterait toutefois qu'on l'étudie plus en détail afin d'évaluer avec plus de certitude l'ampleur de sa biodiversité ainsi que de sa contribution au milieu marin environnant. Par ailleurs, les composantes biologiques d'intérêt du site (faune marine, eiders, hérons, guillemots, etc.) justifient qu'on y accorde une attention particulière du point de vue de la conservation.

5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Le site étant relativement peu visité, il ne semble pas y avoir de pressions humaines importantes risquant d'affecter tant l'écosystème que les communautés biologiques actuelles de l'anse. En fait, outre l'activité automnale de chasse aux canards, l'endroit n'est soumis à aucune autre perturbation notable. L'intégrité écologique du site n'est donc pas mise en cause pour l'instant.

Pour le futur, un achalandage trop important du site pourrait avoir pour conséquence de déranger les oiseaux nichant sur l'île (hérons, balbuzard) et de causer une certaine érosion humaine du secteur (récolte de souvenirs et piétinement de la faune aquatique fixée (anémones, concombres, oursins, etc.)). Toutefois, si des activités d'excursion devaient éventuellement être organisées, on devrait s'attendre à ce que la fréquentation soit généralement limitée aux périodes où elles se dérouleraient et à ce que les responsables assurent la surveillance des visiteurs.

6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 13.3 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de la Grande anse Saint-Augustin à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 13.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site de la Grande anse St-Augustin

Potentiel	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique suffisamment élevée pour justifier un intérêt pour la conservation et l'interprétation (zone de remontée d'eau froide, diversité et richesse de la faune marine, héronnière, etc.).	X	X
- Site isolé et peu fréquenté (relativement éloigné de la route).	X	
- Accessibilité réduite.	X	
- Présence de 2 attractions touristiques (phare historique de Pointe-des-Monts et rivière à saumon de la Trinité).		X
- Présence de services d'hébergement et de restauration.		X
- Présence de services d'excursion en mer, de chasse et de pêche récréative.		X
- L'anse et l'île sont de tenure publique.		X
- Les terrains riverains sont de tenure privée.	X	
- Valeur écologique de l'anse reconnue par la municipalité (zone de conservation) et le gouvernement provincial (habitat faunique).	X	X
- Présence d'un organisme ayant une vocation d'interprétation et d'exploitation des ressources naturelles (Gîte du Phare de Pointe-des-Monts).	X	X
Contraintes		
- Site isolé et relativement éloigné de la route 138 (6 km).		X
- Accessibilité réduite à pied ou en embarcation.		X
- Sous-développement des infrastructures d'accueil touristiques et éloignement du Gîte du Phare de Pointe-des-Monts par rapport à l'anse (4 km).		X

7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable du secteur de la Grande anse Saint-Augustin.

7.1 Vocation et orientations de développement durable

D'emblée, il convient de mentionner que les caractéristiques écologiques de l'anse, bien qu'elles soient intéressantes, ne semblent pas *a priori* justifier à elles seules la réalisation d'investissements majeurs dans le cadre d'un éventuel projet de mise en valeur à des fins essentiellement touristiques et ce, d'autant plus qu'elle présente d'importantes contraintes d'accessibilité. Ainsi, il apparaîtrait souhaitable que le développement de ce milieu, soit plus axé vers la conservation du patrimoine naturel que vers la mise en place d'une attraction touristique d'importance.

Tout en demeurant respectueuse des utilisations déjà présentes (chasse à la sauvagine, randonnée pédestre, etc.). Une telle vocation cependant ne limite pas l'aménagement de facilités pour l'accessibilité, l'aménagement de point de vue panoramique sur l'anse ou encore la réalisation d'activités d'interprétation. Dans le sens de cette vocation, les deux principales orientations de développement durable suggérées seraient les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation intégrale du secteur de l'anse :
 - Obtenir un statut de protection reconnaissant sa valeur écologique particulière;
 - Réunir tous les intervenants concernés (propriétaires, municipalité et MRN (Secteur Terres)) et élaborer un protocole d'entente visant la protection du milieu naturel et la pérennité des ressources et de leurs usages;
 - Évaluer le besoin de mettre en place des mesures réglementaires additionnelles de protection et s'assurer, auprès des autorités, de l'application des mesures déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux;
 - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel tel que l'anse (code d'éthique adapté aux particularités locales).
 - Améliorer l'accessibilité et développer des activités d'observation et d'interprétation de la nature pour ce secteur en accord avec sa vocation de conservation.

7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

Préfaisabilité

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet de conservation pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet nécessiteraient une étude de préfaisabilité. Ainsi dans l'optique d'une amélioration de

l'accessibilité et/ou du développement d'activités d'observation et d'interprétation, cette étude devrait principalement aborder la composante financière. Il convient de souligner que toute intervention physique nécessiterait, outre des frais d'aménagement, des frais récurrents d'entretien dont il faut tenir compte.

La majeure partie d'un projet de conservation conforme aux orientations émises à la section précédente semble d'emblée tout à fait réalisable en raison des frais relativement réduits qu'elle impliquerait. Dans un premier temps, ceux-ci consisteraient plus particulièrement en des frais de représentation et de concertation avec les divers intervenants concernés par le projet en plus des frais de sensibilisation.

Un projet de conservation du site pourrait aussi permettre d'établir indirectement un système de suivi de cet habitat et de ses populations animales. Ce système pourrait permettre l'acquisition de connaissances supplémentaires sur les composantes biologiques du secteur et sur les relations écologiques entre les espèces fauniques et leur milieu.

Enfin, malgré les orientations de développement axées vers la conservation et advenant qu'un projet de mise en valeur soit néanmoins envisagé, il importerait d'inclure une composante de marché à l'étude de préfaisabilité. Cette composante devrait alors principalement aborder l'évaluation du potentiel de fréquentation touristique de l'anse afin de le mettre en relief avec les coûts de réalisation d'un tel projet.

Gestion et prise en charge

Étant donné que le Gîte du Phare de Pointe-des-Monts attire la clientèle touristique fréquentant le secteur de la pointe des Monts, qu'il offre des activités terrestres et aquatiques d'excursion le long du littoral avoisinant et qu'il possède une grande partie des terrains adjacents à la Grande anse Saint-Augustin ainsi que des équipements à cet endroit, » cet organisme serait sans doute le plus susceptible de mener à bien et de prendre en charge un tel projet de conservation du milieu naturel de l'anse. Dans son action, il pourrait également compter sur la collaboration étroite du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, un organisme régional voué à la conservation de la nature.

8.0 RÉFÉRENCES

- BRAULT, M., C. BRASSARD ET D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la nature. xxp. + annexes.
- BURCH, J.B. 1962. *How to know The Eastern Land Snails*. WM. C. Brown Company Publishers, USA, p. 186.
- CAIRNS, D. 1995. « Guillemot à miroir », p. 562-565 dans Gauthier, J. et Y. Aubry (sous la direction de). *Les Oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la Faune, Environnement Canada, région du Québec. Montréal, xviii + 1295 p.
- FRENETTE, J.L. 1999. *Liste sommaire des espèces animales présentes dans la Grande Anse Saint-Augustin, Pointe-des-Monts, (Québec)*. Juillet 1999. 1 p.
- GAUTHIER, J. et Y. AUBRY (sous la direction de). 1995. *Les Oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la Faune, Environnement Canada, région du Québec. Montréal, xviii + 1295 p.
- GRIMM, F.W. 1996.« Terrestrial Molluscs » Dans Smith, I.M. *Assessment of species diversity in the Mixedwood Plains Ecozone*. Biodiversity Assessment and Evaluation Research Branch, Agriculture Canada. (disponible sur CD-ROM et sur internet à <http://www.cciw.ca/eman-temp/reports/publications/Mixedwood/intro.htm#toc>)
- MOUSSEAU, P. et A. ARMELLIN.1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18, 340 p.